

Conseil Municipal du 17 septembre 2009

Centre Ville:

Le caractère architectural de la ville historique permet d'envisager de créer une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager qui se substituerait à l'actuelle zone de protection de 500 m de rayon à partir de l'église, édifice classé. La loi du 7 janvier 1983 a institué les ZPPAUP avec pour objectif d'améliorer la gestion des abords des monuments historiques en associant dans une même démarche la commune et l'état représenté par l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal se montre d'autant plus intéressé par cette démarche, qu'un PLU va se substituer à l'actuel POS de L'Isle-en-Dodon; les études sont en cours.

En conséquence le Conseil Municipal décide de mettre à l'étude la création d'une ZPPAUP. Il sollicite à cet effet le soutien de l'architecte des bâtiments de France, dès la première phase de l'opération pour créer le groupe de travail et pour choisir le chargé d'études compétent en la matière.

Travaux, équipements:

Terrains Eco: les branchements d'alimentation électrique sont prévus devant chacune des 11 parcelles, comme cela avait été indiqué dans une séance antérieure. Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises et 2 ont répondu:

- Forclum Sud-Ouest: 14.892,31 €/HT
- SPIE Sud-Ouest: 45.246,32 €/HT

L'entreprise Forclum est retenue.

Achat balayeuse: le Conseil Municipal valide les conclusions de la commission des travaux pour l'achat d'une balayeuse. Le modèle retenu en variante, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2003 (cuve de 4.000 litres et moteur de 150 CV), est celui proposé par l'entreprise Eurovoirie, la "City Cat 5000".

Les conditions de garantie sont un peu inférieures pour le matériel Eurovoirie et le délais de livraison sont comparables. Les différences sont nettes au niveau des prix (89.000 € pour Eurovoirie, 96.500 € pour SA Europe Service et 104500 € pour Mathieu SA).

En conséquence le Conseil Municipal, conformément à l'avis de la commission des marchés, confie à Monsieur le Maire le soin de procéder à cet achat et lui donne délégation de signature.

Plantations cimetière: toutes les plantations du cimetière ont été enlevées: renversées par la tempête du mois de janvier 2009 ou trop dangereuses pour les laisser en place. Le Conseil Municipal décide de renouveler une plantation avec des arbres moins hauts. Le devis de cette opération s'élève à 7.135 €/HT. Le Conseil Municipal décide de faire ces travaux et sollicite l'aide du département pour les financer.

5) Questions diverses:

Eglise: le Conseil Municipal désigne le cabinet d'études et de contrôles de monsieur Savès, domicilié à 31230 Molas pour la coordination SPS des travaux, qui a fait une la meilleure offre financière (2.600,00 €/HT)

Amicale des joueurs de rugby: les joueurs de rugby du club local ont créé une amicale, association loi 1901, destinée à "*la promotion du rugby et des rassemblements pour resserrer les liens entre joueurs et les liens inter-génération*" entre tous les pratiquants du club. Ils sollicitent une subvention de la commune.

Sirène: Monsieur le Maire indique que pendant la journée chaque intervention des pompiers est précédée d'appels avec la sirène placée sur le toit de la Mairie. Ces appels mettent en émoi la population parfois plusieurs fois par jour et souvent (heureusement) pour des interventions d'un relativement faible niveau de gravité.

Le Conseil Municipal souhaite l'évolution de cette pratique qui, dans le canton, ne concerne que la population de L'Isle-en-Dodon. Il observe qu'actuellement des moyens modernes efficaces existent pour alerter les pompiers volontaires. Il souhaite établir une concertation avec le SDIS pour chercher une solution.

En conséquence le Conseil Municipal demande avec insistance que cette utilisation de la sirène soit désormais mieux cadrée. Le Conseil Municipal espère que cette demande, plusieurs fois effectuée auprès du service départemental, soit prise en compte, éventuellement dans le cadre d'une convention avec le SDIS.

Communication: monsieur Monaco expose la proposition de Radio Nostalgie tendant à diffuser sur l'antenne les annonces des manifestations essentielles de la ville. Le coût de 300 spots de 30 s est d'environ 5.400 €/TTC, sachant que selon l'importance que l'on donnerait à une manifestation, la diffusion en une semaine est de l'ordre de 30 à 60 spots. Le Conseil Municipal donne son accord pour un contrat valable d'octobre 2009 à décembre 2010. Le tiers de la somme serait réglé cette année et les deux autres tiers inscrits au BP 2010.